



SALARIE-E-S AGRICOLES

NOUS N'ACCEPTERONS PAS DE REMISE EN CAUSE DES DROITS SOCIAUX

En dénonçant les conventions collectives départementales agricoles du Gard, du Lot et Garonne et de l'Ain, les FDSEA veulent détruire des droits sociaux importants des salariés de l'agriculture de ces départements et placer une épée de Damoclès au-dessus des organisations syndicales, dans les négociations collectives.

Alors que la FNSEA avait donné l'espoir d'un retrait et alors que quelques négociations auraient permis de dépasser les points de désaccord, lors des récentes négociations locales, les positions des FDSEA ont été claires, les dénonciations sont maintenues. Pire, les discours identiques tenus lors de ces négociations démontrent que ces positions locales sont prises sous consigne de la FNSEA, au niveau national.

La Convention Collective Nationale de la production agricole précise dans son préambule que « *Les conventions collectives territoriales et professionnelles existantes ne sont pas remises en cause.* » Par ses dénonciations, la FNSEA ne respecte pas les textes conventionnels, et l'engagement qu'elle a pris en signant la Convention Collective Nationale. Cette attitude démontre la déloyauté de la FNSEA lors des négociations collectives. C'est pourquoi nos organisations demandent d'ores et déjà au ministère de l'Agriculture de placer les négociations nationales de la production agricole/CUMA en commission mixte.

Si les dénonciations sont maintenues, si les droits des salariés sont remis en cause, nous saurons prendre nos responsabilités syndicales en conséquence. Nos organisations feront barrage à toutes velléités de remise en causes des droits sociaux et normes sociales.

Dans la dernière période, les mobilisations des agriculteurs ont abouti à des mesures gouvernementales contraires aux intérêts des salariés. Nos organisations sont notamment opposées à la pérennisation des TODE, qui met à mal notre système de sécurité sociale et n'est rien d'autre qu'une trappe à bas salaire, alors que les emplois en agriculture sont de plus en plus qualifiés. La « simplification » des dérogations au temps de travail, aboutissant à des semaines de 60 à 70 heures pour les salariés, a des conséquences désastreuses sur leurs conditions de travail et de vie. De plus, ils seront les premiers impactés dans leur santé par la levée des normes environnementales concernant les pesticides. La FNSEA a exigé de placer l'agriculture en métiers en tension. Mais pour rendre l'agriculture attractive, les droits des salariés doivent être améliorés. Or, au contraire, la FNSEA décide de les remettre en cause. Les exploitants agricoles bénéficient de nombreuses aides, leur conditionnalité sociale devient une mesure indispensable à prendre d'urgence.

Plus d'un million de salariés travaillent en agriculture. Ils font partie de ceux qui en font sa richesse. Nos organisations défendront bec et ongle leurs rares avantages sociaux.

Pas de pays sans paysans, d'accord !

Mais pas de salariés agricoles sans droits !

FNAF-CGT Diane GRANDCHAMP 06 83 99 36 05
CFTC-AGRI Dominique BOUCHEREL 06 67 87 97 88
SNCEA/ CFE-CGC Bernard PIRE 06 40 20 10 41
FGTA -FO Guillaume TRAMCOURT 06 98 74 43 46

23 février 2024